



Ministère des Affaires sociales, de la Santé et Droits des femmes

Direction générale de la cohésion sociale

Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse de l'actualité

Du 1^{er} au 31 janvier 2015

Action institutionnelle

Programme national d'action pour améliorer l'accès à l'IVG

Le 16 janvier, au terme d'une visite au Centre de planification familiale du Centre hospitalier de Saint-Denis, à la veille du quarantième anniversaire de la promulgation de la loi Veil, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, et Pascale BOISTARD, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, ont présenté **le programme national d'action pour améliorer l'accès à l'IVG en France**. Ce programme vise à améliorer l'information des femmes sur leurs droits, simplifier et améliorer le parcours des femmes qui souhaitent avorter et garantir une offre diversifiée sur l'ensemble du territoire. Il s'articule autour de huit mesures fortes, dont la création d'un numéro d'appel unique national sur la contraception, la sexualité et l'IVG, l'amélioration de la prise en charge financière de l'IVG, ou encore la possibilité, pour les médecins en centre de santé, de pratiquer des IVG instrumentales (lire également page 3, 10 et 11).



[Retrouver l'information et les documents sur notre site](#)

Améliorer la place et la visibilité des femmes dans le sport



Pascale BOISTARD et Thierry BRAILLARD, secrétaire d'Etat chargé des sports, ont signé, le 21 janvier, **la déclaration de Brighton-Helsinki sur la place des femmes dans le monde du sport**. Cette convention internationale poursuit plusieurs objectifs : veiller à ce que toutes les femmes et les filles puissent accéder à des activités sportives ; assurer aux femmes un environnement sûr pour la pratique du sport ; encourager la participation des femmes dans le sport ;

et promouvoir une meilleure représentation des femmes à tous les niveaux et dans tous les rôles du sport. Les deux ministres ont souligné l'importance de l'implication des femmes dans le sport et l'enjeu de la valorisation de la pratique sportive, notamment auprès des adolescentes, un enjeu. La signature de cette convention s'inscrivait dans le cadre des 24 heures du sport féminin des 24 et 25 janvier sous l'égide du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), de l'association FémixSports, et du ministère des Affaires sociales, de la Santé, et des Droits des femmes (lire également page 11).

[Retrouver l'information et les liens utiles sur notre site](#)

Parution des actes du colloque européen sur les études d'impact

Le 30 septembre 2014 s'est tenu à l'**Assemblée nationale**, le colloque européen portant sur les études d'impact, intitulé : « L'égalité femmes-hommes et la loi : deux ans d'études d'impact », co-organisé par le secrétariat d'Etat aux Droits des femmes, la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale et le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) (synthèses des 19 septembre et 3 octobre 2014). Deux ans après la publication de la circulaire du 23 août 2012 relative à la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les études d'impact des projets de loi ce colloque visait à dresser un bilan de ce dispositif interministériel innovant et à dialoguer notamment avec les parlementaires et les partenaires européens. Des expertes européennes ont pu partager leurs expériences nationales (Autriche et Espagne), ainsi qu'au sein de l'Institut Européen de l'Egalité entre les femmes et les hommes (EIGE, European Institute for Gender Equality). Plus de 150 personnes étaient présentes lors de cet évènement. Les actes complets de ce colloque ont été mis en ligne sur notre site (sur notre photo, Pascale BOISTARD, Catherine COUTELLE, Vera JAUK, Rosario GUERRERO MARTIN et Indre MACKEVICUITE).



[Retrouver l'information et les actes à télécharger sur notre site](#)

Cinq nouveaux décrets publiés en application de la loi du 4 août 2014

Cinq décrets en application de la loi du 4 août pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ont été publiés au **Journal officiel**.

Le [décret n° 2014-1747 du 30 décembre 2014](#) (JO du 31 décembre) modifiant le décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 relatif aux modalités de **nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique**.

Le [décret n° 2014-1700 du 29 décembre 2014](#) (JO du 31 décembre) relatif à **l'expérimentation du versement en tiers payant du complément de libre choix du mode de garde**.

Les décrets [n° 2014-1705](#) et [n° 2014-1708](#) du 30 décembre 2014 (JO du 31 décembre) relatifs à la prestation partagée d'éducation de l'enfant.

Le [décret n° 2015-79 du 28 janvier 2015](#) (JO du 30 janvier) modifiant les dispositions relatives à la **procédure disciplinaire applicable dans les établissements publics d'enseignement supérieur** placés sous la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et devant le **Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche** statuant en matière disciplinaire. Ces cinq textes complètent ceux signalés lors de nos dernières synthèses sur le sujet (30 novembre et 23 décembre).

Orientation de politique pénale en matière de lutte contre les violences au sein du couple

Une **circulaire de la garde des Sceaux, ministre de la Justice** du 24 novembre 2014, en application de la loi du 4 août pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, d'orientation de politique pénale en matière de lutte contre les violences au sein du couple et relative au dispositif de téléassistance pour la protection des personnes en grave danger a été publiée au Bulletin officiel du ministère de la Justice du 31 décembre 2014.

[Retrouver la circulaire sur le site du ministère de la Justice](#)



Circulaire relative à l'égalité entre les filles et les garçons à l'École

Le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a diffusé une circulaire datée du 20 janvier 2015 relative à la mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École. Le texte, très largement diffusé, précise les axes de travail pour « l'installation durable d'une culture de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école » : généraliser la formation initiale et continue de l'ensemble des personnels à l'égalité entre les filles et les garçons à l'École ; mobiliser de nouvelles ressources, pour fédérer l'ensemble de la communauté éducative autour d'une ambition partagée et permettre aux enseignant-e-s de mettre en œuvre des séquences en classes ; renforcer le pilotage académique de la politique en faveur de l'égalité ; et assurer le suivi et l'évaluation de la politique d'égalité dans la durée.



[Retrouver la circulaire sur Légifrance](#)

Conditions d'ouverture du droit à certaines prestations en espèces

Le [décret n° 2015-86 du 30 janvier 2015](#) portant modification des conditions d'ouverture du droit aux prestations en espèces des assurances maladie, maternité et invalidité et au congé de paternité et d'accueil de l'enfant a été publié au **Journal officiel** du 31 janvier.

Observatoire national de la politique de la ville

Selon le [décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015](#) relatif aux instances en charge de la politique de la ville, publié au **Journal officiel** du 29 janvier, la cheffe du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, ou sa ou son représentant-e est membre du comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville.

Anniversaire de la loi Veil et amélioration de l'accès à l'IVG

La **délégation aux droits des femmes du Sénat** a publié deux communiqués relatifs à l'IVG. Dans le premier, le 15 janvier, la délégation réaffirme [le droit à l'avortement à l'occasion du 40^e anniversaire de la promulgation de la loi Veil](#). Dans le second, elle se félicite [des mesures annoncées par le gouvernement le 16 janvier 2015 pour améliorer l'accès à l'IVG](#). La délégation appelle néanmoins « à la plus grande vigilance pour que le droit à l'IVG ne soit pas remis en cause », et « note toutefois que des efforts restent à accomplir, notamment pour assurer le respect de l'anonymat des mineures et des jeunes adultes, permettre le libre choix par les femmes de la méthode d'intervention et promouvoir un véritable contrôle de la pratique des IVG ». La délégation aux droits des femmes, « soucieuse de garantir la réalité du droit à l'IVG », souligne qu'elle poursuivra, dans le cadre de ses travaux, « sa réflexion sur ce sujet dans les semaines à venir ». De son côté, le 16 janvier, le **Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh)** estime que la mise en œuvre de ce programme ambitieux « constitue un réel progrès pour les femmes et se félicite que ses recommandations aient été largement suivies » (Rapport sur l'accès à l'IVG dans les territoires, publié en novembre 2013, synthèses des 8 et 15 novembre 2013). Le Haut Conseil a publié et mis en ligne le même jour un « Rapport relatif à l'accès à l'IVG » (lire également pages 1, 10 et 11).



[Retrouver le rapport sur le site du Haut Conseil à l'égalité](#)

La situation des maternités en France

Un rapport d'information de Jean-Marie VANLERENBERGHE, fait au nom de la **commission des affaires sociales du Sénat**, a été mis en ligne sur le site de l'institution. Il constate que la profonde restructuration du secteur opérée depuis quarante ans n'a pas totalement atteint les objectifs qui lui avaient été assignés. Malgré la mise en œuvre de mesures destinées à garantir la sécurité des soins, la France ne se situe qu'au 17^e rang, parmi les pays européens, au regard des indicateurs de périnatalité. Le rapport préconise notamment la conduite d'une étude épidémiologique sur les liens entre l'éloignement et les résultats de périnatalité, l'analyse systématique des résultats de périnatalité des maternités, le maintien des structures fonctionnant par dérogation au seuil de 300 accouchements par an assorties de garanties assurant leurs conditions de sécurité et un financement adéquat (« *Les petites maternités pas assez contrôlées* », **Libération** du 24 janvier).

[Retrouver le rapport sur le site du Sénat](#)

Interdiction du port du voile intégral dans l'espace public

Une proposition de loi visant à sanctionner les entraves à la loi relative à l'interdiction du port du voile intégral dans l'espace public, présentée par Valérie Pécresse et plusieurs de ses collègues, a été enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 21 janvier 2015 et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

[Retrouver le dossier législatif sur le site de l'Assemblée nationale](#)

La Lettonie prend la présidence du Conseil de l'UE pour la première fois

La Lettonie occupe pour la première fois la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle dirigera et coordonnera les États membres pour les prochains mois. La présidence lettone a présenté ses priorités en matière de droits des femmes et d'égalité des genres devant la commission des droits des femmes du Parlement européen. Elle adoptera une approche intégrée sur la question de l'égalité femmes-hommes, en l'incluant dans tous ses politiques, en particulier dans celles de l'emploi, le sociale et la santé, a affirmé le ministre letton des affaires sociales, Uldis Augulis. La présidence appellera les États membres à ratifier et à mettre en œuvre la convention d'Istanbul contre les violences à l'encontre des femmes. « *Nous chercherons un compromis au Conseil afin de soutenir la directive sur les femmes dans les conseils d'administration* », a ajouté le ministre. Il a également rappelé l'importance de la proposition de directive sur le congé de maternité, mais doute que le Conseil parvienne à un accord commun sur le sujet. En revanche, « *nous avons besoin d'une nouvelle initiative, de quelque chose de plus moderne* », a-t-il affirmé.



« Les droits des femmes pour la paix »

« *Au moment où la définition du nouvel agenda 2015 réaffirme la place des droits fondamentaux, à quelques mois de la mise en œuvre de la conférence Pékin +20, nous considérons que le moment est venu de donner aux droits des femmes une dimension nouvelle dans l'affirmation des valeurs de paix et de justice* ». Un certain nombre d'organismes institutionnels relayent actuellement une pétition de la société civile pour soutenir la candidature au Prix Nobel de la Paix du **Comité des Nations Unies en charge de la lutte contre les discriminations faites aux femmes (CEDAW)**.

[Retrouver la pétition en ligne à retourner au secrétariat du Comité](#)

Hommage

Décès de Simone IFF

« *Militante des droits des femmes* » (**Le Monde** du 5 janvier), « *Combattante du droit à l'avortement* » (**Libération** du 2 janvier), Simone IFF, née en 1924, est décédée le 29 décembre 2014 à Paris. Pionnière des droits des femmes, elle entre en 1946 dans un mouvement créé par la bourgeoisie protestante : le **Mouvement Jeunes Femmes** (MJF). Initiatrice du « Manifeste des 343 » (synthèses des 3 février et 5 avril 2011) publié en 1971 dans **Le Nouvel Observateur**, Simone IFF a présidé le **Mouvement français pour le Planning familial** de 1973 à 1981. Sous sa présidence, le mouvement pratique des avortements clandestins et s'engage résolument en faveur de l'avortement libre et remboursé par la Sécurité sociale. Elle crée le slogan « *un enfant si je veux quand je veux !* ». Elle rejoint en 1981 le cabinet d'Yvette ROUDY, ministre des Droits de la femme. Très active, elle propose le remboursement de l'avortement par la Sécurité sociale, qui sera voté en 1982. En 1984, elle devient membre du **Conseil économique et social**. Elle a initié la permanence téléphonique « *Viols, Femmes, Informations* », et, à partir de 1986, elle participe à l'animation du **Collectif féministe contre le viol**. Elle reste jusqu'au bout proche du Planning familial. Dans un communiqué pour lui rendre hommage, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, souligne qu'elle a appris avec émotion le décès de Simone IFF. « *Militante, femme d'action, pionnière des droits des femmes, c'est une combattante inlassable du droit à l'avortement et de la liberté des femmes qui disparaît* », déclare la ministre, qui adresse ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.



Dans les territoires

Signature du plan d'action régional en Languedoc Roussillon

Le 3 décembre 2014, à l'occasion du 15^e forum de la création d'entreprise à Montpellier, l'Etat, représenté par la **Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité** (DRDFE), la Caisse des dépôts, la Chambre de commerce et d'industrie régionale et la Chambre régionale d'agriculture, ont signé une convention pour renforcer la dynamique de promotion de l'égalité professionnelle auprès des acteurs socio-économiques de la région. En Languedoc-Roussillon, 5 % des femmes en situation d'emploi sont cheffes d'entreprises, chiffre faible au regard des 12 % d'hommes chefs d'entreprise. L'entrepreneuriat au féminin constitue l'un des axes de travail sur l'égalité professionnelle. Cette convention pluriannuelle de partenariat pour la mise en œuvre du Plan d'Actions Régional de promotion de l'Entrepreneuriat (PARE) des femmes en Languedoc-Roussillon a pour ambition d'augmenter la part des femmes parmi les créateurs d'entreprise. Elle se décline en 10 actions autour de 4 axes : identifier les freins et leviers à l'entrepreneuriat féminin ; sensibiliser, former et accompagner les porteuses de projet ; communiquer sur l'entrepreneuriat féminin ; et faciliter l'accès des créatrices au financement.



*Plusieurs sujets sont en attente pour notre rubrique « dans les territoires ».
A suivre dès notre prochaine synthèse !*

Egalité, non discrimination, féminisme

« Genre et liberté. Vers une féminité repensée » de Sophie HEINE

Commençons l'année 2015 avec un joli titre : « Genre et liberté. Vers une féminité repensée » de Sophie HEINE, docteure en sciences politiques, (synthèse du 4 août 2014). Selon le résumé, « cet essai explore la manière dont certains stéréotypes sur le genre sont utilisés pour justifier les dominations affectant les femmes, des plus ordinaires aux plus extrêmes. Il se concentre, dès lors, sur la dimension subjective expliquant ces injustices. Les idées reçues sur l'empathie féminine, la maternité sacrificielle, l'injonction à la beauté, l'objectification sexuelle ou la douceur des femmes constituent, en effet, des outils discursifs consolidant l'infériorité de ces dernières. La rivalité des femmes entre elles renforce, quant à elle, l'efficacité de ces préjugés ».



L'auteure souligne alors que ces préjugés « facilitent la perception des femmes comme des objets plutôt que comme des sujets et constituent donc également un obstacle radical à leur engagement pour une société plus juste ». « Au-delà de la critique et de la déconstruction, cet ouvrage vise également à tracer les contours d'une féminité repensée », explique Sophie HEINE. « Loin des querelles étroites entre les partisans d'une explication naturelle des différences entre les sexes et ceux qui les attribuent à la construction sociale, ce livre vise donc à poser les jalons d'une troisième voie : celle d'un « différentialisme émancipateur ». Sans fustiger ni vénérer la différence, il s'agit de déplacer la focale pour construire une approche de la féminité compatible avec la liberté, défi nie comme la capacité de chacun à élaborer et à mettre en œuvre ses conceptions du bien et projets de vie ».

Faut-il enseigner l'égalité femmes-hommes et le genre en France ?

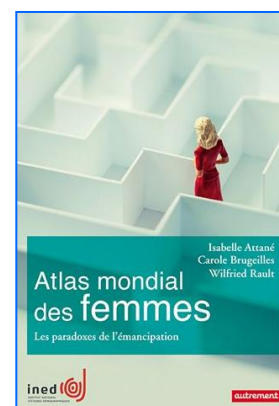


« Inégalités professionnelles, discriminations sexuelles... », **L'Humanité** du 22 janvier se demande s'il faut enseigner l'égalité femmes-hommes et le genre en France. Le quotidien donne la parole à Boel BERNER et Elisabeth ELGAN, sociologues et historiennes suédoises, Julie JARTY, Nathalie LAPEYRE et Jean-Yves LE TALEC, sociologues, Isabelle COLLET, maîtresse d'enseignement et de recherche en sciences de l'éducation, et William Poulin-DELTOUR, anthropologue, pour deux pages de débats.

[Retrouver les articles du débat sur le site du journal](#)

Publication du premier « Atlas mondial des femmes »

Signalé par **La Croix** du 13 janvier et **Le Monde** du 14 janvier, sur le thème de la lente marche des femmes vers l'égalité des droits, **l'Institut national d'études démographiques (INED)** et **Autrement** publient le premier « Atlas mondial des femmes » coordonné par Isabelle ATTANE, Carole BRUGEILLES et Wilfried RAULT. Selon la maison d'édition, « En ce début de siècle, la question des femmes et de l'égalité des sexes reste une priorité au niveau mondial. Vingt ans après la dernière conférence mondiale sur les femmes, il apparaît nécessaire de dresser un état des lieux de la situation des femmes dans le monde... Avec ses nombreuses cartes et infographies, cet atlas permet de mesurer les avancées paradoxales de la condition féminine dans divers domaines comme l'éducation, l'emploi, la famille, la fécondité, la sexualité... des différences d'un continent à l'autre, d'un pays à l'autre ».



Lutte contre les publicités sexistes

« Plusieurs associations féministes se sont insurgées contre des photos imaginées par Publicis Conseil montrant des femmes agressées par des fers à repasser de la marque Tefal, évoquant nettement des scènes de violences conjugales » (**20 Minutes** - 6 janvier). « Pour le groupe Publicis, les violences contre les femmes sont sans doute un angle de communication qui fait vendre. Pendant que les communicants se bidonnent, dans tous les pays du monde, les violences, elles, tuent », ont réagi une douzaine d'associations dans un communiqué publié sur macholand.fr. Nous n'avons pas évoqué systématiquement depuis septembre dernier, les trop nombreuses publicités sexistes dénoncées en particulier par les **Chiennes de garde**, et parfois directement par nos lectrices. Pour mémoire, nous avons gardé sous le coude : la **SNCF** utilisant les codes pornographiques pour vendre des billets aux jeunes ; les contrôleurs automobiles de **Dektra**, qui contrôlèrent plutôt le corps nu des femmes ; **Eco-voiturage.fr** (« *elles sont bonnes, mais qu'est ce qu'elles sont connes* » sic) ; les nouvelles formes de plaisir de **Perrier** ; **Renault** qui offre des cartes d'excuse sexistes aux femmes qui « *sont mal garées* » ; le site de **Rueducommerce.fr** « *interdit aux femmes* » ; etc. On en passe des vertes et des pas mûres (Eden Park, Nine West, CasualDating.fr, Sucx, Findus, Gallia, etc.). Alors « *Le cliché sexiste, nouvelle mode du marketing publicitaire ?* ». Non peut-être, mais comme **La Tribune**, [dans un article publié en juillet 2014](#), on peut se demander si quand le cynisme publicitaire est érigé en stratégie, les



marques n'abiment pas leur image à long terme... Rappelons en tout cas que certaines de ces publicités ont été retirées des pages ou des écrans grâce aux plaintes déposées ([voir ci-dessous](#)). Pour conclure sur une autre note positive, il faut citer les efforts de certaines marques (comme par exemple **Décathlon** - ci-contre), qui faisaient écrire aux [Dégenreuses sur leur blog en juillet 2014](#) : « *les thématiques féministes semblent s'être trouvées une petite place dans le monde de la pub* ».

Dénonciation des publicités sexistes ou dégradantes sur tout support

Porter plainte devant le **Jury de déontologie publicitaire** (JDP) de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) en remplissant le [formulaire en ligne](#).

Informez les **Chiennes de garde** sur leur [formulaire de contact](#).

Et, s'il s'agit d'un programme télé ou radio, déposer une plainte devant le **Conseil supérieur de l'audiovisuel** (CSA) grâce au [formulaire en ligne](#).

Les différents signalements doivent être faits en même temps pour renforcer leurs effets. Dans tous les cas, la large diffusion d'un contenu sexiste aux partenaires, associations féministes et sur les réseaux sociaux, renforcera la plainte.

Masculinités, enjeux sociaux de l'hégémonie

Dans le cadre du cycle « Quarante ans de recherches sur les femmes, le sexe et le genre », l'**Institut Émilie du châtelet** (IEC) organise, **samedi 7 février**, une conférence intitulée « Masculinités, enjeux sociaux de l'hégémonie », sur le livre homonyme de Raewyn CONNELL (Amsterdam Editions) avec Meoïñ HAGEGE et Arthur VUATTOUX de l'**École des hautes études en sciences sociales** (EHESS) qui ont établi l'édition de l'ouvrage. Raewyn CONNELL, professeure de sociologie à l'université de Sydney, met au jour l'existence, au sein de l'ordre de genre, d'une masculinité hégémonique qui vise à assurer la perpétuation de la domination des hommes sur les femmes.

[Pour en savoir plus sur le site de l'IEC](#)



Association de femmes migrantes : quelles priorités pour l'égalité femmes-hommes ?

Le **Centre Hubertine Auclert** organise une Causerie intitulée « Association de femmes migrantes : quelles priorités pour l'égalité femmes-hommes ? » le **jeudi 12 février**, pour tenter de répondre à certaines questions concernant leurs domaines d'intervention, leurs priorités et leurs revendications, leurs modalités d'engagement et de militance, le contexte dans lequel s'est construit cet engagement, les différences de générations, et enfin, les liens entre les associations féministes et les celles de femmes migrantes. Signalons ici le « Grand entretien » avec Hadja LAHBIB, auteure d'un docu-fiction diffusé en Belgique sur sa mère Kabyle et « *ces femmes qu'on a laissées rester des étrangères* », publié par **Le Soir** du 31 janvier sous le titre « *Les femmes, ces oubliées de l'histoire de l'immigration* ».

[Pour en savoir plus sur la Causerie d'Hubertine](#)



La place des femmes dans les organisations djihadistes



Le Monde du 29 janvier a consacré trois pages aux « combattantes de l'Islam ». Une grande « Enquête » du quotidien se penche sur les « Femmes de djihadistes », celles qui ont partagé la vie des auteurs des massacres de janvier et d'autres membres de leur réseau. Dans une tribune titrée « *Comment nos filles deviennent des califettes* », publiée en pages débats le même jour, Sasha HAVLICEK, directrice générale du think

tank Institute for Strategic Dialogue, et Farah PANDITH, chercheuse associée au Council on Foreign Relations, reviennent sur le rôle des femmes dans ce mouvement. « *Depuis l'été 2014, il ne s'est guère passé une semaine sans que l'on apprenne qu'une femme a participé à un acte extrémiste ou terroriste* », écrivent les auteures. « *Le groupe Boko Haram utilise des femmes kamikazes pour semer le chaos au Nigeria. De Denver à Vienne, des jeunes femmes revendiquant leur soutien à l'Etat islamique (EI) sur Facebook, Twitter et Tumblr, et surnommées les « califettes » en référence au califat, s'enfuient en Syrie pour épouser des djihadistes* ». [La suite est en ligne sur le site du Monde](#). Enfin, signalons que le **Magazine du Parisien** consacre aussi trois pages au sujet sous le titre « *Derrière le voile des femmes du jihad* ». Selon le journal, « *dans le plus grand secret, 300 Françaises ont rejoint les rangs de Daesh en Syrie cette année. Un chiffre inquiétant pour les autorités, qui comprennent mal leurs motivations* ».

Egalité dans la vie professionnelle

Les rendez-vous de l'égalité à Paris

[Un Rendez-vous de l'égalité sera organisé à Paris](#) le **mardi 10 février** par le **Laboratoire de l'égalité** et **PRESAGE** (Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre) à Sciences Po, à l'occasion de la sortie du dernier titre de la collection égale à égal, fruit d'un partenariat entre le Laboratoire de l'égalité et les éditions Belin, « *Les métiers ont-ils un sexe ?* » de Françoise Vouillot (synthèse du 31 octobre). Le débat se déroulera sur le thème de la mixité des métiers en présence d'expert-e-s de la question et de l'auteure, enseignante-chercheuse à l'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle, membre du Comité d'orientation du Laboratoire de l'égalité et membre du Haut conseil à l'égalité femmes-hommes.

Laboratoire
de l'Égalité

L'écart de salaire net entre les femmes et les hommes est de 19,2 % en 2012



« L'écart de salaire net entre les femmes et les hommes, qui baisse régulièrement depuis 2008, est de -19,2 % en moyenne en 2012 en EQTP. Il s'échelonne entre -1,5 % dans la construction et -39,5 % dans le secteur des activités financières et d'assurances », selon la publication de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), **DARES Analyses** n° 8 de janvier 2015 consacrée aux salaires par secteurs et par branches professionnelles en 2012.

[Retrouver l'information et télécharger DARES Analyses](#)

La pension de retraite des femmes inférieure de 26 % à celle des hommes en 2012

« Avec 967 euros bruts par mois en moyenne, la pension de droit direct des femmes est inférieure de 40 % en moyenne à celle des hommes (1 617 euros). Les écarts se réduisent cependant au fil des générations, du fait de l'amélioration des carrières féminines. La prise en compte des avantages accessoires, de la réversion et du minimum vieillesse, réduit les écarts de pension entre les hommes et les femmes. Au final, les femmes perçoivent une pension inférieure de 26 % », souligne la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) dans **Etudes et résultats** n° 904 de janvier 2015. Signalons que dans une autre étude intitulée « Retraites : le recul de l'âge minimal a peu d'effet sur les motivations de départ » ([Etudes et résultats n° 902](#)), la DREES indique que « 20 % des nouveaux retraités citent des projets personnels spécifiques ou des facteurs familiaux. 18 % sont partis pour suivre leur conjoint, 14 % pour obligations familiales ». Et la DREES de préciser : « les femmes, qui ont sur la plupart des autres facteurs des motivations semblables à celles des hommes, sont plus influencées par le contexte familial : 25 % des femmes sont parties parce que leur conjoint partait ou était déjà à la retraite, contre 12 % des hommes ».



[Retrouver l'information et télécharger Etudes et résultats 904](#)

Des féministes contre le projet de loi MACRON

Dans un communiqué du lundi 26 janvier, cinq associations féministes (**Femmes Égalité**, le **Collectif national des droits des femmes** (CNDF), la **Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception** (CADAC), les **efFRONTé-e-s**, et la **Marche mondiale des femmes**) se lèvent contre le projet de loi MACRON. Selon les associations, le projet de loi MACRON qui prévoit l'extension du travail du dimanche, en soirée et de nuit dans le commerce constitue « une atteinte grave au code du travail, et un pas de plus vers une flexibilité et une exploitation accrue ». Et selon elles, « les femmes sont au centre de cette attaque ». En effet, elles sont majoritaires dans le commerce, où elles cumulent contrats précaires, temps partiels imposés et bas salaires. Les associations ont apporté leur soutien à la manifestation intersyndicale du 26 janvier et appellent à signer massivement une carte-pétition destinée éditée par



le collectif composé de syndicats, d'organisations politiques et d'associations. Le 5 janvier, **Osez le féminisme!** dénonçait dans un communiqué « une augmentation des violences économiques contre les femmes ». On notera sur le sujet la tribune de Danielle BOUSQUET publiée par **La Croix** du 9 janvier. La présidente du **Haut Conseil à l'égalité** alerte les pouvoirs publics sur l'impact de cette loi sur les femmes les plus précarisées.

Les grands groupes européens doivent recruter 400 administratrices

En Europe, sur un total de 4 300 administrateurs, elles sont 1 085 femmes à occuper un siège au conseil d'une grande entreprise. L'an dernier, on a compté 95 administratrices de plus. En 2013, les femmes étaient plus nombreuses, à hauteur de 147, à faire leur entrée dans cette haute instance du pouvoir. Selon **Les Échos** du 27 janvier, « *le chemin sera long pour que les grands groupes européens soient en conformité avec les lois sur la diversité dans les conseils* ». Le quotidien économique cite également le **Crédit Suisse**, qui indique dans une étude que « *les conseils dépourvus de femmes sont moins performants* ». Selon cette étude, « *parmi les sociétés dont la capitalisation boursière dépasse 10 milliards de dollars, celles qui recensent au moins une femme au sein du conseil d'administration ont vu le cours de leur action afficher une performance supérieure de 40 % au total depuis 2006 sur celles dont les conseils sont exclusivement composés d'hommes* ».

Parité et vie politique

Parité : pas de révolution en Grèce !

Alexis TSIPRAS (au centre sur la photo), leader du parti de la gauche radicale **Syriza**, vainqueur des élections législatives du 25 janvier sans pour autant avoir atteint la majorité absolue, a été officiellement nommé Premier ministre en Grèce. Afin d'avoir une majorité au Parlement, Syriza a formé une coalition avec les Grecs indépendants (ANEL), parti eurosceptique et souverainiste de droite. Les deux partis cumulent 162 sièges sur 300. Alexis TSIPRAS a présenté son gouvernement le 27 janvier. L'espoir soulevé à gauche par la victoire de **Syriza** est largement tempéré dans les milieux féministes par la faible place des femmes dans la nouvelle équipe. En effet, alors que l'on annonçait « *le changement des fondements de l'ordre social* », de la part du plus jeune Premier ministre grec, qui apparaissait jusqu'ici comme « *progressiste et moderne* », on constate que le changement ne passe pas par la parité ! En effet, en incluant les vice-ministres et secrétaires d'Etat, le gouvernement ne compte que sept femmes sur une quarantaine de membres. Aucune des femmes nommées dans le gouvernement occupe une fonction clef, ni un poste de ministre.



Egalité dans la vie personnelle et sociale

Un recours moindre à l'IVG, mais plus souvent répété

Population & sociétés n° 518 de janvier 2015 publié par l'**Institut national d'études démographiques** est consacré à l'avortement en France. « *Il y a quarante ans, le 17 janvier 1975, la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), dite loi Veil, dépénalisait le recours à l'avortement* », rappelle le résumé. « *Confirmée en 1979, la dépénalisation de l'IVG a été complétée par des aménagements législatifs rendant le recours moins difficile : remboursement par la sécurité sociale fin 1982, assouplissement de l'accès et allongement du délai légal en 2001. L'analyse des bulletins statistiques remplis à l'occasion des IVG permet de retracer l'évolution des comportements en France* » (« *IVG : le check-up des 40 ans* », **Libération** du 15 janvier).

[Télécharger le numéro sur le site de l'INED](#)



Programme national d'action pour améliorer l'accès à l'IVG en France

Résumons les nombreuses retombées presse suite aux annonces gouvernementales sur le programme national d'action pour améliorer l'accès à l'IVG en France (lire page 1) : « *IVG: un discours de Hollande et un colloque pour les 40 ans de la loi Veil* » (**Leparisien.fr** - 15 janvier), « *IVG, contraception, sexualité: un numéro d'appel national va être créé* » (**Lefigaro.fr** - 16 janvier), « *Marisol Touraine : Il faut se battre pour garantir le droit à l'IVG* » (**Le Parisien** - 16 janvier), « *IVG : trois générations face à la révolution sexuelle* » (**L'Humanité** - 16 janvier), « *La prise en charge financière de l'IVG élargie à l'ensemble des actes* » (**APM** - 16 janvier), « *Une série de mesures va faciliter l'accès à l'IVG* » (**Le Figaro** - 17 janvier), « *La politique volontaire de Marisol Touraine en*



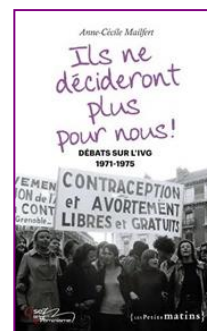
#bougezpourlIVG

faveur de l'IVG » (**Libération** - 17 janvier), « *Le gouvernement facilite l'accès à l'IVG* » (**Le Monde** - 17 janvier)... On signalera aussi la tribune « *L'IVG, droit fondamental demain dans toute l'Europe ?* » des membres du collectif des **Féministes en mouvement** (**FEM**) dans **Libération** - 16 janvier), ou « *Pilule passée* », un portrait de la journaliste et

écrivaine Colombe SCHNECK dans **Libération** du 7 janvier où elle « *revient sur une IVG subie quand elle avait 17 ans, moment moins banal qu'elle ne l'aurait cru* ». **L'Humanité** (« *Au nom de la liberté des femmes...* », le 19 janvier) et **L'Humanité Dimanche** (« *Avortement. Un pas en avant, un pas en arrière* », le 15 janvier), reviennent également sur les obstacles à l'avortement dans notre pays et sur la manifestation parisienne des féministes le samedi 17 janvier. Plusieurs associations (le **Planning familial**, les **Féministes en mouvement**) ont également diffusé des communiqués pour rappeler leur vigilance, réclamer des moyens, et demander que la France agisse quant à la reconnaissance du droit à l'avortement dans les droits humains fondamentaux.

« Ils ne décideront plus pour nous ! »

Il y a 40 ans était promulguée une loi fondamentale pour les droits des femmes : la loi Veil, qui libéralisait l'IVG en France (synthèse du 30 novembre 2014). Loin d'être une évidence, cette loi, et les débats qui l'ont précédée, ont profondément divisé le pays pendant plusieurs années. Anne-Cécile MAILFERT publie « Ils ne décideront plus pour nous ! - Débats sur l'IVG, 1971-1975 », édité par **Osez le féminisme !** et **Les Petits Matins**. Pétitions, éditoriaux, discours, plaidoiries, l'ouvrage nous plonge dans les archives, permet de prendre la mesure de la violence des débats de l'époque et met en lumière l'actualité du combat pour l'IVG.



La France garde son dynamisme démographique



« *Un peu plus de bébés en 2014* », se réjouit **Le Parisien** du 14 janvier qui revient sur le « *bilan souriant* » présenté par l'**Institut national de la statistique et des études démographiques** (INSEE). Même son de cloche dans **Le Monde** du 14 janvier : « *La France garde son dynamisme démographique* » et repasse au-dessus du seuil des deux enfants par femmes. Notre pays reste le plus fécond d'Europe.

[Retrouver l'enquête sur le site de l'INSEE](#)

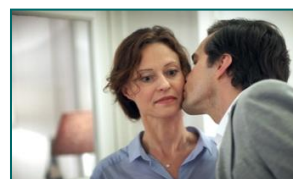
Lutte contre les violences

Journée internationale de lutte contre l'excision

Le vendredi 6 février se tiendra la **journée internationale de lutte contre l'excision**. Nous reviendrons sur cet événement, et sur les actions organisées par notre ministère dans un prochain flash d'actualité. Signalons d'ores et déjà que la mairie de Paris s'est engagée aux côtés de plusieurs associations, dont **Femmes solidaires** ou la Fédération Nationale **GAMS** (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles, des Mariages Forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants), pour des actions les 6 et 7 février. Le documentaire « Kimbidalé » présenté par Femmes solidaires, réalisé et écrit par Emmanuelle Labeau, sera diffusé à l'Hôtel de Ville de Paris. D'autres actions sont organisées sur tout le territoire.

Campagne contre le viol du Collectif féministe contre le viol

Une campagne grand public de sensibilisation sur le viol a été lancée le 27 janvier à la télévision (sur plus de dix chaînes de télévision) et sur Internet. Cette campagne du **Collectif féministe contre le viol** (CFCV), conçue et réalisée bénévolement par l'agence New BBDO, est axée sur les difficultés, pour les victimes, à révéler le viol qu'elles ont subi, à être reconnues comme victimes et à trouver le bon interlocuteur pour être aidées, accompagnées et se reconstruire, cette situation devient d'autant plus complexe quand le violeur est un proche (« *Une campagne contre le viol ordinaire* », **Le Parisien** du 20 janvier, « *Femmes Viol : 80 % des agresseurs sont des proches* », **L'Humanité** du 21 janvier).



plus complexe quand le violeur est un proche (« *Une campagne contre le viol ordinaire* », **Le Parisien** du 20 janvier, « *Femmes Viol : 80 % des agresseurs sont des proches* », **L'Humanité** du 21 janvier).

[Retrouver la campagne sur le site du CFCV](#)

Les médecins contre les féministes ?

Le **Collectif des Féministes en mouvements**, ont condamné « *avec la plus grande fermeté* » les appels et SMS malveillants dirigés contre l'une des porte-paroles d'**Osez le féminisme !**, Anne-Cécile MAILFERT ainsi que les insultes et injures sexistes proférées à son encontre et à celle de Claire SERRE-COMBE, également porte-parole de l'association. Elles avaient dénoncé une fresque représentant une agression sexuelle avec des mentions à la loi santé, visible dans un internat de médecine à Clermont Ferrand. Les porte-paroles d'**Osez le féminisme !** ont été la cible d'une attaque organisée d'une violence stupéfiante de la part de membres du groupe Facebook « les médecins ne sont pas des pigeons ». Certains d'entre eux ont appelé sur les réseaux sociaux à les harceler en donnant leur numéro de téléphone, ont publié leurs photos, les ont insultées, ont produit des photomontages dégradants... (« *L'Ordre condamne la fresque qui fait polémique* », **Le Quotidien du Médecin** du 19 janvier ; « *La fresque du CHU de Clermont-Ferrand, « une scène de viol » qui fait polémique* », **liberation.fr** le 19 janvier ; « *Une fresque sexiste et violente* », **Le Parisien** du 20 janvier ; « *Fresque pornographique : harcelée, une féministe va porter plainte* », **Metronews** du 22 janvier...). Dans une tribune publiée le 20 janvier sur le site de **Libération**, neuf médecins s'indignent des traditions machistes dans les hôpitaux et soulignent que « [la fresque de Clermont-Ferrand est l'expression caricaturale du sexisme du monde hospitalier](#) ».

Un portrait d'Ernestine RONAI

L'Humanité Dimanche du 15 janvier publie un portrait d'Ernestine RONAI, coordinatrice nationale de la lutte contre les violences faites aux femmes au sein de la **mission interministérielle de protection des femmes contre les violences et de lutte contre la traite des êtres humains** (MIPROF), « *communiste, féministe, combattante* », « *infatigable militante des droits des femmes (...) chargée depuis 2012, d'orchestrer les politiques de lutte contre les violences faites aux femmes* ».

Culture, communication

« Où en sommes-nous avec le féminisme en art ? »

« Où en sommes-nous avec le féminisme en art ? », s'interrogent les **Recherches féministes** (vol. 7 - 2014 n° 2) sous la direction d'Ève LAMOUREUX et de Thérèse ST-GELAIS. Le numéro explore plusieurs questions comme celles de la création politique féministe et la revendication des artistes femmes pour que leur art soit accepté et reconnu. Quels sont les acquis des luttes menées et les défis qu'il reste à relever ? « *Comment la pratique des artistes féministes a-t-elle évolué ? Quelles formes prend-elle actuellement ? Comment le féminisme s'incarne-t-il dans les œuvres ? Cette jonction entre une posture idéologique et un positionnement formel et esthétique s'est-elle transformé au gré des mutations dans le féminisme, dans le militantisme, dans la pratique artistique ?* »



Je suis Charlie, je suis Causette, je suis Clara...

Avec un peu de recul, nous voulons rendre hommage dans cette synthèse aux victimes des massacres parisiens de début janvier et nous associer à l'émotion et au mouvement de défense de la liberté d'expression. L'ensemble des associations féministes ont publié, dans les jours qui ont suivi ces actions terroristes, des communiqués émouvants, dont le foisonnement rend difficile de tous les citer... « *Ça me démange, tiens, de les allonger à plat ventre sur mes cuisses, leur baisser la culotte et laisser apparaître leur lune au ciel, piquée par l'air glacial. Mes « Pan ! pan ! pan ! » à moi n'ont pas besoin de poudre, car j'ai l'arme qui terrorise ces terroristes : je suis une femme* », signe **Causette** dans l'éditorial de son numéro de février, alors que **Clara** publie à la une les photos des mort-e-s exécuté-e-s de **Charlie Hebdo** autour des mots « *Laïcité, j'écris ton nom* ». « *Je suis féministe pratiquante. Je n'ai ni dieu, ni maître, ni prophète* », oppose Carine DELAHAIE, rédactrice en cheffe du magazine, aux obscurantistes et aux fanatiques.



Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. - Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Bureau de l'animation et de la veille - dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>